



Fonds internationaux  
d'indemnisation pour  
les dommages dus  
à la pollution par les  
hydrocarbures

Point 11 de l'ordre du jour	IOPC/NOV20/11/1	
Date	21 décembre 2020	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92A25	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC74	●
Assemblée du Fonds complémentaire	SA17	●

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DES SESSIONS DE DÉCEMBRE 2020 DES ORGANES DIRECTEURS DES FIPOL

COMMENTAIRES DES DÉLÉGATIONS

### Note du Secrétariat

<b>Résumé:</b>	<p>Le projet de compte rendu des décisions consolidé figurant dans le document IOPC/NOV/11/WP.2 a été publié le jeudi 10 décembre 2020, date à partir de laquelle s'est ouverte une période de cinq jours ouvrables, permettant aux délégations de formuler des observations sur ledit document. La période de correspondance s'est achevée à 17 heures (GMT), le jeudi 17 décembre 2020. Aucun commentaire n'a été reçu au cours de cette période.</p> <p>Par conséquent, le compte rendu des décisions tel que figurant dans le document IOPC/NOV20/11/WP.2 sera le compte rendu final et sera publié rapidement sous la cote IOPC/NOV20/11/2.</p>
<b>Mesures à prendre:</b>	<p><u>Assemblée du Fonds de 1992, Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u></p> <p>Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.</p>

### 1 Introduction

- 1.1 Lors de leurs sessions virtuelles de décembre 2020, les organes directeurs ont décidé qu'à l'issue de la réunion virtuelle du 4 décembre 2020, les sessions devaient demeurer ouvertes pendant cinq jours ouvrables supplémentaires à compter de la publication du projet de compte rendu des décisions consolidé afin que les délégations puissent formuler des observations par correspondance sur ce document (document IOPC/NOV20/11/WP.2).
- 1.2 Le projet de compte rendu consolidé figurant dans le document IOPC/NOV20/11/WP.2 a été publié le jeudi 10 décembre 2020, date à partir de laquelle s'est ouverte une période de cinq jours ouvrables, permettant aux délégations de formuler des observations sur ledit document. La période de correspondance s'est achevée à 17 heures (GMT) le jeudi 17 décembre 2020; aucun commentaire n'a été reçu au cours de cette période.
- 1.3 Par conséquent, le compte rendu des décisions tel que figurant dans le document IOPC/NOV20/11/WP.2 sera le compte rendu final et sera publié rapidement sous la cote IOPC/NOV20/11/2.

### 2 Mesures à prendre

Assemblée du Fonds de 1992, Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds de 1992, le Comité exécutif du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invités à prendre note des renseignements fournis.